L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 19 JANVIER 1854.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Comp.
Editeurs-Propriétaires :
C. F. WEISSE. N. DUSOUE.
E. DUVERGER. S. HARRY.
N° 83, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS :
JEUDI MATIN, 19 JANVIER.

☞ Pour le BULLETIN COMMERCIAL et la LISTE MARITIME, ainsi que les annonces D'AMUSEMENTS, voir la dernière page.

MESSAGE DU GOUVERNEUR.

Le gouverneur a transmis, mardi dernier, son message à la législature. Ce manifeste n'a pas la longueur démesurée de certains documents du même genre redigés par d'autres Excellences, et cependant il soutiendra sa première mérite. L'auteur de M. Hébert n'a rien d'extraordinaire, mais il lit sa composition avec une netteté et une précision. Le gouverneur, rompant avec les traditions de passé, nous a fait grâce de l'exorde de rigueur dans laquelle la Providence joue invariablement le principal rôle. Nous savons gré à M. Hébert de cette abstention; il est ridicule de mêler perpétuellement le nom de Dieu à nos affaires terrestres, et à propos de finances, de cliefs, et de levées de faire intervenir inutile ment les noms sacrés que l'homme, par respect pour la divinité, ne devrait invoquer que dans la prière qu'il lui adresse. De la part de nos Excellences c'est une moitiemonie, et nous se commissions qui croiraient avoir fait un désaste. Ce message si elles ne lésbatiaient par ses rhétoriques sacro-sainte et une litanie qui figurerait plus avantageusement dans les ritucle et les paroissiens. Cette hypocrite confusion de choses qui burlent de se voir accouplées ne donne le change à personne. Il est beaucoup plus naturel de commencer par parler chemins de fer, canaux, ameliorations, milice, etc., que de diriger sacro-sainte et une litanie qui figurerait plus avantageusement dans les rituels et les paroissiens. Cette hypocrite confusion de choses qui burlent de se voir accouplées ne donne le change à personne. Il est beaucoup plus naturel de commencer par parler chemins de fer, canaux, ameliorations, milice, etc., que de diriger ses considérations vers le ciel. Ce n'est pas en satisfaisant à un seul d'une session législative, pour y réciter toutes sortes d'absurdes oraisons. Il y a des temps pour la prière et des prêtres chargés du ministère divin. Nos gouverneurs prétendent-ils s'ériger en pontifes?

Ce n'est évidemment pas le désir de M. Hebert, et nous l'en félicitons. Nous allons maintenant analyser son message.

Le gouverneur rappelle, en commençant, la terrible épidémie qui a désolé il y a quelques mois la Nouvelle-Orléans, ainsi que d'autres parties de l'Etat. Cette épidémie, dit-il, a eu pour résultat de stimuler les vertus les plus nobles et les plus belles dont l'humanité puisse s'honorer. De bons Samaritains, à peine relevés de leur lit de douleur, ont volé toutes les pauvres, accidentaliques ou laïques, riches ou pauvres, oubliant leurs propres dangers, ont aussi pas à pas le fléau, assistant les pauvres et donnant des secours à ceux que le mal entourait de ses funestes étreintes. Plusieurs ont succombé dans l'accomplissement de cette œuvre pieuse. Ailleurs jeune siècle les plus pleins d'espérance pas d'un ministre de Dieu, plus d'un prêtre pas d'une voix de charité, type vivant de la loi d'amour et de charité,—et leurs noms sont maintenant dans toutes les bouches mêlés aux expressions de la plus profonde reconnaissance, de la plus ardente admiration.... Lorsque l'épouvante répandait ses ailes sombres et repandait partout le deuil et la mort, lorsqu'il nous devint impossible de trouver dans un marché funèbre lorsque les ressources nous firent défaut, les citoyens de tous les Etats de l'Union, tous nos frères vétérans ont tendu leurs bras, nous ont ouvert leurs bourses, ont pris chaque fardeau, leur part de fardeau. Il m'est doux, a moi qui représente l'Executif de cet Etat, de reconnaître du plus profond de mon cœur et de proclamer hautement des témoignages de bienveillance fraternelle, d'affection dévouée qui ont placé l'Union aux yeux du monde entier, non seulement comme une confédération d'Etats formant une cité aux principes de la constitution écrite, mais encore comme une immense famille patriarcale, comme un peuple de frères et de parents.»

Le gouverneur Hebert déclare que l'état sanitaire de la Nouvelle-Orléans intéresse tout l'Etat, et il engage par conséquent la législature à voter telles mesures qu'elle croira nécessaires pour empêcher et atténuer les ravages de la mortalité. Il dit que la violence des épidémies qui y sévissent périodiquement. M. Hebert recommande aux chambres d'octroyer dans ce but des pouvoirs spéciaux à la corporation de la Nouvelle-Orléans et d'accorder à celle-ci tout le dédommagement de ses marais et de ses terres basses, dont l'effet est véritablement pernicieux, pour la salubrité, une part proportionnelle du produit des terres publiques.

Le commissaire de santé a adressé un rapport au gouverneur. Ce rapport a été annexé au message pour éclairer la législature.

La dette publique dit-il de l'Etat, en y comprenant les bons émis pour souscriptions au fonds de compagnies de chemins de fer de la Nouvelle-Orléans et de Jackson, de la Nouvelle-Orléans, de Opelousas, de Shreveport et de Vicksburg, est de $4,215,000 41.

Sous l'empire de la loi passée à la dernière session pour subvenir aux besoins de l'Etat, au moyen d'un emprunt de $700,000, les recettes du trésor pour l'année courante se sont élevées à $1,149,067 65.

Les dépenses pendant la même époque de trois, faites pour les frais du gouvernement et pour subvenir aux allocations votées par la dernière législature, s'élèvent à $1,340,445 30—ce qui laisse un surplus de $208,621 35.

Ce surplus prévient d'emprunts autorisés par la dernière loi à hauteur de $700,000 par le gouverneur. Bien en sollicitant du total des recettes et de la balance restée en caisse, on trouvera un déficit. Il serait donc prudent de modérer les dépenses publiques. La Législature est appelée à exercer non une économie sordide mais une économie intelligente. Il a été voté des travaux pour l'amélioration de la navigation, travaux qui, s'ils qu'il eût facile d'améliorer ce qui a été fait jusqu'à ce jour. Ce système a pour résultat les abus qui sont toujours inséparables du département des travaux publics, le gouverneur critique en ces termes :

La seule chose que nous trouvons dans le système, c'est qu'il nous paie les gouvernements de l'Ancien Monde. Nous avons un système politique et notre expérience négative recommandé exclusivement. Il consiste en ceci: Nous avons un système de travaux publics, et nous faisons faire les contributions, à des marchands, à des propriétaires, des propriétaires qui n'ont pas encore été expropriés et soumis à tous les points de vue, et nous faisons les travaux à la concession, à la criaque, à l'expérience des hommes de science et de pratique. Ces chaussées, ces études, ces dépenses faites par des personnes qui, intéressées par des commissaires nommés par le gouvernement, quoique au premier abord ils paraissent avoir une bonne intention, ne peuvent jamais rendre de bonnes choses. Ils ne peuvent pas rendre de bonnes choses, parce que leur part de fardeau. Il m'est doux, a moi qui représente l'Executif de cet Etat, de reconnaître du plus profond de mon cœur et de proclamer hautement des témoignages de bienveillance fraternelle, d'affection dévouée qui ont placé l'Union aux yeux du monde entier, non seulement comme une confédération d'Etats formant une cité aux principes de la constitution écrite, mais encore comme une immense famille patriarcale, comme un peuple de frères et de parents.»

Le gouverneur Hebert déclare que l'état sanitaire de la Nouvelle-Orléans intéresse tout l'Etat, et il engage par conséquent la législature à voter telles mesures qu'elle croira nécessaires pour empêcher et atténuer les ravages de la mortalité. Il dit que la violence des épidémies qui y sévissent périodiquement. M. Hebert recommande aux chambres d'octroyer dans ce but des pouvoirs spéciaux à la corporation de la Nouvelle-Orléans et d'accorder à celle-ci tout le dédommagement de ses marais et de ses terres basses, dont l'effet est véritablement pernicieux, pour la salubrité, une part proportionnelle du produit des terres publiques.

Le commissaire de santé a adressé un rapport au gouverneur. Ce rapport a été annexé au message pour éclairer la législature.

La dette publique dit-il de l'Etat, en y comprenant les bons émis pour souscriptions au fonds de compagnies de chemins de fer de la Nouvelle-Orléans et de Jackson, de la Nouvelle-Orléans, de Opelousas, de Shreveport et de Vicksburg, est de $4,215,000 41.

Sous l'empire de la loi passée à la dernière session pour subvenir aux besoins de l'Etat, au moyen d'un emprunt de $700,000, les recettes du trésor pour l'année courante se sont élevées à $1,149,067 65.

Les dépenses pendant la même époque de trois, faites pour les frais du gouvernement et pour subvenir aux allocations votées par la dernière législature, s'élèvent à $1,340,445 30—ce qui laisse un surplus de $208,621 35.

Ce surplus prévient d'emprunts autorisés par la dernière loi à hauteur de $700,000 par le gouverneur. Bien en sollicitant du total des recettes et de la balance restée en caisse, on trouvera un déficit. Il serait donc prudent de modérer les dépenses publiques. La Législature est appelée à exercer non une économie sordide mais une économie intelligente. Il a été voté des travaux pour l'amélioration de la navigation, travaux qui, s'ils qu'il eût facile d'améliorer ce qui a été fait jusqu'à ce jour. Ce système a pour résultat les abus qui sont toujours inséparables du département des travaux publics, le gouverneur critique en ces termes :

La seule chose que nous trouvons dans le système, c'est qu'il nous paie les gouvernements de l'Ancien Monde. Nous avons un système politique et notre expérience négative recommandé exclusivement. Il consiste en ceci: Nous avons un système de travaux publics, et nous faisons faire les contributions, à des marchands, à des propriétaires, des propriétaires qui n'ont pas encore été expropriés et soumis à tous les points de vue, et nous faisons les travaux à la concession, à la criaque, à l'expérience des hommes de science et de pratique. Ces chaussées, ces études